

## Technicien (ne) aux permis et inspections (poste temporaire)

Guidé par un attachement profond à sa communauté, le technicien aux permis et aux inspections s'engage avec dévouement à veiller au respect des règlements de zonage et de construction. En ce sens, il met à jour ses compétences et agit avec intégrité, exprimant ainsi son engagement envers le bien-être de la ville et de ses résidents.

### Nos avantages

Selon les conditions de travail réservées aux employés cols blancs, classe 12  
Salaire horaire : 38.79\$ (échelon 1) (+ 8,21 % d'avantages sociaux)

### Voici comment tu contribueras à bien servir la communauté soit à :

- recevoir les demandes de permis et de certificats, en faire l'étude et procéder à l'émission de ceux-ci;
- renseigner les citoyens, les entrepreneurs, la direction et toutes personnes en matière de réglementation et d'urbanisme;
- inspecter et visiter tout immeuble ou toute construction lorsque l'application des règlements de construction, de zonage ou sur les nuisances, l'exige;
- préparer les dossiers à transmettre à la cour municipale ou à la Cour supérieure en réunissant tous les éléments de preuves nécessaires.

### Profil recherché

- Détenir un diplôme d'études collégiales en architecture ou en aménagement du territoire ou l'équivalent;
- Avoir un minimum de trois années d'expérience pertinente (toute autre combinaison équivalente entre la formation et l'expérience sera évaluée);
- Détenir un permis de conduire, classe 5;
- Posséder des connaissances en lien avec l'inspection des arbres en milieu urbain (considérée comme est un atout);
- Maîtrise la suite Microsoft Office. La connaissance du logiciel AccèsCité sera considérée comme un atout.

En plus des exigences minimales ci-dessus mentionnées, la personne doit notamment posséder une bonne capacité d'analyse, de communication, de l'autonomie et un bon sens du service à la clientèle. Elle sait faire preuve de tact, de courtoisie et de jugement.

### Horaire

4 jours / semaine  
33 heures / semaine  
Lundi au jeudi

### Pour postuler

Consultez la section Blainville Emploi, sur le site Internet de la Ville de Blainville ([blainville.ca/emplois](https://blainville.ca/emplois)) et postulez en ligne. Seules les candidatures reçues en ligne via la section Blainville Emploi du site Internet seront considérées. La Ville de Blainville souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi et les candidatures des membres des groupes visés sont encouragées.

### Équité

À la Ville de Blainville, nous avons et appliquons un programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE). En lien avec les principaux objectifs de ce PAÉE, nous invitons les femmes, les autochtones, les minorités visibles et ethniques ainsi que les personnes handicapées à soumettre leur candidature et à s'identifier dans la section prévue à cet effet. Conformément à la Loi sur l'égalité en emploi et parce qu'il n'y a que des avantages à reconnaître la diversité, nous voulons que la Ville de Blainville soit représentative de sa population et de la société québécoise.

De plus, parce que nous voulons en environnement inclusif et accessible, n'hésitez pas à nous faire part de toutes situations où votre candidature nécessiterait certaines mesures d'adaptation. Nous ferons tout en notre possible afin que vous puissiez avoir une évaluation juste et équitable de votre candidature.

### **Informations supplémentaires**

Seules les personnes sélectionnées pour une entrevue seront contactées